

## ANNEXE 1.2

# LISTE DES DOCUMENTS TECHNIQUES CITÉS DANS LE DRR

Les documents techniques ci-après sont cités dans le DRR (document principal ou annexes). Leur processus d'élaboration et de mise à jour sont distincts de ceux du DRR.

Ils sont téléchargeables :

- soit sur la page « Documents techniques » du site internet de SNCF Réseau, accessible via la page « DRR » (<https://www.sncf-reseau.com/fr/documents-reference-reseau>) ;
- soit sur l'Espace clients (SI Doc.Explore ou espace documentation), accessible via le site internet de SNCF Réseau, espace « extranet clients pro », quand cela est précisé (contact : SupportClients.SI@reseau.sncf.fr).

Ces documents peuvent faire l'objet de mise à jour entre deux publications du DRR. Une version plus récente peut ainsi être consultable sur les sites indiqués.

Les **cartes du réseau** citées dans le DRR sont consultables sur le site internet de SNCF Réseau : <https://www.sncf-reseau.com/fr/documentation/cartes-citees-dans-drr>

## 1. DOCUMENTS LIES A L'EXPLOITATION ET AUX REGLES D'EXPLOITATION PARTICULIERES

Cette documentation est établie en application des articles 14 et 15 du décret 2019-.525. Les textes de cette catégorie ne sont pas tous cités dans le DRR (pour ceux qui le sont, voir notamment chapitre 3 du DRR) et n'apparaissent donc pas tous dans la page « Documents techniques ». Ils sont en revanche tous accessibles dans le  système d'information Doc.Explore .

### - Documents d'exploitation de portée nationale

**Modalités de mise à jour** : Un programme prévisionnel de travail est établi par SNCF Réseau chaque année en décembre notamment à partir des demandes des entreprises ferroviaires déposées avant le mois de septembre précédent. SNCF Réseau communique le programme de travail prévisionnel en début d'année suivante et informe de l'état d'avancement en cours d'année. Chaque projet de document et chaque mise à jour (sauf s'il s'agit de modifications mineures ou descriptives) fait l'objet d'une consultation des entreprises ferroviaires d'une durée d'un mois. L'envoi est effectué par courrier électronique. Le projet amendé le cas échéant fait l'objet d'une consultation à l'EPSF d'une durée de deux mois. A l'issue de cette procédure, le document (nouveau ou modifié) est approuvé et publié par SNCF Réseau.

Les **Consignes Locales d'Exploitation (CLE)** et des **Renseignements Techniques (RT)** sont consultables sur Doc.Explore. Leur mise à jour se fait après consultation par courrier électronique des parties directement avec un délai d'un mois, sauf s'agissant de modifications mineures ou descriptives.

- Circulations dérogatoires (RFN-CG-MR 03 H-01-n°001)
- Liaisons radios de manœuvre (RFN-IG-IF 06 A-14-n°002)

### - Règles d'exploitation particulières

**Modalités de mise à jour** : Consultation par courrier électronique des parties directement avec un délai d'un mois, sauf s'agissant de modifications mineures ou descriptives.

- Manœuvres d'embranchés sur le réseau ferré national (RFN-IG-TR 01 A-00-n°005)
- Matériel roulant d'embranché circulant sur le RFN. Agrément. Maintenance. (RFN-CG-MR 03 A-00-n°002)
- Prescriptions relatives à la sécurité des circulations touristiques régulières sur des lignes figurant au DRR (RFN-IG-TR 01 C-05-n°004)

- Processus autorisant la circulation et le travail des véhicules exclusivement utilisés pour la réalisation des travaux (RFN-CG-MR 03 A-00-n°003)
- Véhicules exclusivement utilisés pour la réalisation de travaux sur le RFN - Caractéristiques techniques (RFN-CG-MR 03 A-00-n°005)

#### - Utilisation du réseau

**Modalités de mise à jour :** Consultation par courrier électronique des parties directement avec un délai d'un mois, sauf s'agissant de modifications mineures ou descriptives.

- Accès aux cabines de conduite des trains des exploitants ferroviaires (RFN-OG 01 B-00-n°002)
- La coordination de gestion de crise du système ferroviaire (OP 00321)
- Gestion et fourniture aux opérateurs ferroviaires de documents de sécurité et présentation des sites desservis (RFN-IG-AG 07 A-05-n°001)
- Graissage des rails (RFN-IG-IF 02 B-31-n°001)
- Incidents et accidents – Avis, mesures conservatoires et enquêtes (RFN-IG-TR 04-D-03- n°001)
- Informations des conducteurs sur les modificateurs d'infrastructure (RFN-NG-SE 01 D-00-n°003)
- Livret des standards Gare Ligne H00 système
- Management de la performance de l'exploitation (RFN-IG-OG 01 B-00-n°001)
- MOA tiers – Directives de sécurité ferroviaire (DSF) (IG94589 - n° 001)
- Procédure de gestion des clés de cryptage ERTMS\_(RFN-IG-IF 06 A-13-n°001)
- Référentiel pour le ravitaillement en carburant (RFN-IG-TR 03 B-09-n°001)
- Règles de la gestion opérationnelle des circulations (RFN-IG-TR 04 C-01-n°001)
- Séjour temporaire des wagons de marchandises dangereuses (RFN-CG-TR 02 E-04-n°003)
- Utilisation des voies de service (RFN-IG-TR 01 A-00-n°004)
- Cas d'exonération du mécanisme de pénalités pour non-utilisation des capacités travaux

#### - Vérification du matériel roulant

- Analyse d'impact des modifications de l'infrastructure sur la pérennité des résultats des études de compatibilité (IG02053)
- Guide à l'usage des entreprises ferroviaires pour la vérification de la comptabilité entre le véhicule et l'itinéraire (IG02043)
- Procédure de vérification de la compatibilité des matériels roulants avec armement de la voie (IG02038)
- Procédure de vérification de la compatibilité des performances d'accélération des véhicules avec les délais d'annonce (IG02039)
- Procédure de vérification de la compatibilité des véhicules avec les ponts rails des lignes du GI SNCF Réseau (IG02042)
- Procédure de vérification de la compatibilité du gabarit du véhicule avec les différents items « gabarit » de l'infrastructure (IG02040)
- Procédure de vérification de compatibilité du véhicule avec la signalisation (IG02037)
- Procédure de vérification de la compatibilité du véhicule avec la traction électrique (IG02041)

## 2. DOCUMENTS LIES A L'ALLOCATION DE CAPACITE

- **Modalités de mise à jour** : Consultation par courrier électronique des entreprises ferroviaires et autres parties concernées avec un délai d'un mois ou simple information par mail.

- Capacité de dernière minute (AR3001)
- Données nécessaires au calcul des marches, à la détermination des charges remarquables et des capacités d'accélération
- Liste des gares dites « structurantes » (RFN-CG-TR 01 B-07-n°900)
- Manuel du demandeur de capacité commerciale sur la phase amont (AR 33004)
- Manuel du demandeur de capacité commerciale en construction et adaptation du service annuel (AR3004)
- Référentiel d'ouverture des lignes, gares et postes pour le Service Annuel 2026
- Référentiel d'ouverture des lignes, gares et postes pour le Service Annuel 2027
- Référentiel de robustesse des services ferroviaires – Application aux graphiques de circulation
- Règles de mise en compatibilité des sillons en conception horaire (AR02384)
- SA 2025 et SA 2026 – Points de contact
- SA 2026 – Suivi de capacité des VUSS et VUSO

- **Normes de tracé horaire**

- Recueil des conditions particulières de tracé horaire (AR30155)

## 3. DOCUMENTS LIES AU SYSTEME D'AMELIORATION DES PERFORMANCES (SAP)

**Modalités de mise à jour** : toute modification, hors modification mineure, est soumise à la validation du comité du SAP (COSAP) et fait l'objet d'une information par mail aux parties intéressées.

- Système d'Amélioration de la Performances (SAP) (AR 30131)
- Directive de documentation des événements production et des événements circulation (OP 3027 - RFN-IG-TR 04 C-01-n°002)

## 4. DOCUMENTS LIES A LA FACTURATION

**Modalités de mise à jour** : consultation par courrier électronique des entreprises ferroviaires et autres parties concernées avec un délai d'un mois.

- Règles de gestion de la donnée tonnage - HDS 2026
- Affectation des numéros de sillons aux axes de marché pour la facturation DRR - HDS 2026
- ORES – Documentation technique globale

## 5. FORMULAIRES

- Déclaration de composition réelle pour un convoi fret : structure du message STI v2.1.6
- Déclaration de composition réelle pour un convoi voyageurs : structure du message STI v2 1.6
- Formulaire de demande d'étude de comptabilité du matériel roulant
- Formulaire de demande d'abonnement à Doc. Explore
- Formulaire de demande de visite de reconnaissance de site (*Document à remplir conformément à l'article 401 du document RFN-IG-AG 07 A-05-n°001. « Gestion et fourniture aux opérateurs ferroviaires de documents de sécurité et présentation des sites desservis »*)
- Formulaire de demande de voies de service (expression de besoin et restitution)
- Formulaire de préqualification des SJ-liés
- Formulaire de réclamations

## 6. ACCES AU SI

**Modalités de mise à jour :** information, moyennant le respect de préavis minimum fixés à l'article 9 de l'annexe 3.4.1, via l'Espace clients, et par courrier électronique aux utilisateurs des services SI.

L'accès au catalogue des services SI et au catalogue des formations SI se fait via l'Espace Clients.

## 7. ACCES AUX SYSTEMES DE COMMUNICATIONS FERROVIAIRES

- Processus de souscription de mise à disposition et de signalement incidentaire de l'application ARES

## 8. DESCRIPTION DU RESEAU FERRE NATIONAL (CARTES)

Ces cartes ont valeur indicative et sont mises à jour de façon annuelle ou semestrielle sur le <https://www.sncf-reseau.com/fr/documentation/cartes-citees-dans-drr>

- **Localisation des détecteurs de boîtes chaudes (DBC)**  
<https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/localisation-detecteurs-boites-chaudes-dbc>
- **Lignes à grande vitesse du RFN**  
<https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/lignes-grande-vitesse-rfn>
- **Ligne Paris-Strasbourg**  
<https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/lignes-paris-strasbourg>
- **Ligne Paris-Rennes**  
<https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/lignes-paris-rennes>
- **Ligne Paris-Lyon-Marseille**  
<https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/lignes-paris-lyon-marseille>
- **Ligne Paris-Lille**  
<https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/lignes-paris-lille>
- **Ligne Paris-Bordeaux**

<https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/lignes-paris-bordeaux>

- **Lignes équipées de radio-sol train**  
<https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/lignes-equipees-liaisons-radio-sol-train>
- **Vitesses maximales nominales**  
<https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/vitesses-maximales-nominales>
- **Lignes équipées de contrôle de vitesse**  
<https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/lignes-equipees-controle-vitesse>
- **Gabarit limite des obstacles hauts (voyageurs)**  
<https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/gabarit-limite-obstacles-hauts-voyageurs>
- **Gabarit limite des obstacles (fret)**  
<https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/gabarit-limite-obstacles-fret>
- **Modes d'espacement des trains**  
<https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/modes-espacement-trains>
- **Lignes électrifiées**  
<https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/lignes-electrifiees>
- **Charges admissibles pour le transport de fret**  
<https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/charges-admissibles-transport-fret>
- **Lignes ouvertes aux études de transports exceptionnels**  
<https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/lignes-ouvertes-aux-etudes-transport-exceptionnels>
- **Lignes autorisées aux trains longs de 850 mètres**  
<https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/lignes-autorisees-aux-trains-longs-850-metres>
- **Interconnexion des LGV en Île-de-France, avec ses itinéraires de substitution**  
<https://www.sncf-reseau.com/carte/interconnexion-lgv-en-ile-france-avec-ses-itineraires-substitution>
- **Lignes à une seule voie**  
<https://www.sncf-reseau.com/fr/cartes/carte-lignes-une-seule-voie>